



MIEUX CONNAITRE LE PLAN DIRECTEUR DE L'EAU DE LA YAMASKA

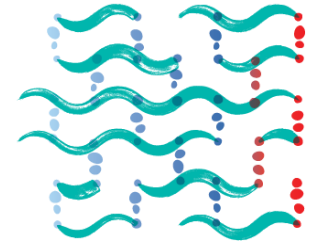


GRANBY 13 MARS 2019



**POINT
D'EAU
2019**

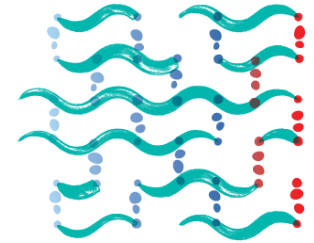
Mot d'ouverture



ATELIER PARTICIPATIF SUR LES PRÉLÈVEMENTS ET LES USAGES DE L'EAU DANS UN CLIMAT FUTUR

- Les changements climatiques auront des impacts négatifs sur la rivière Yamaska
- Une planification de l'adaptation aux changements climatiques s'impose
 - **Vous êtes au cœur de la démarche**

Horaire de la journée AM

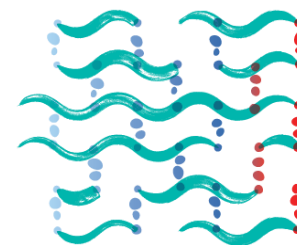


- 8h30 Arrivée et accueil des participants, café et viennoiseries
- 9h00 Mot d'ouverture
- 9h30 Présentation sur les prélèvements d'eau et le cadre réglementaire, par madame Judith Kirby, M. ATDR, Coordinatrice experte des connaissances et de règlements, DGIE, MELCC.
- 9h50 Présentation de l'atlas hydroclimatique, par Monsieur Jean-François Cyr, ing, M.Sc, chef de la division de l'hydroclimatologie, MELCC.
- 10h20 Pause
- 10h45 Atelier participatif: Vivez-vous des situations de conflits d'usage et de gestion de l'eau ? Animée par Madame Sylvie Matteau
- 12h00 Dîner sur place

PRÉSENTATION SUR LES
PRÉLÈVEMENTS D'EAU ET LE CADRE
RÉGLEMENTAIRE

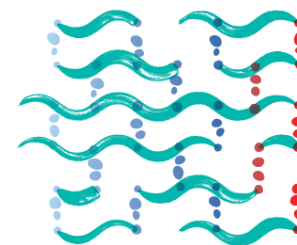
PRÉSENTATION DE L'ATLAS HYDROCLIMATIQUE

Atelier 1



Vivez-vous des situations de conflits et d'usages de l'eau?

Atelier 2



Comment percevez-vous le développement futur de vos municipalités ou de vos entreprises?

L'OBV Yamaska

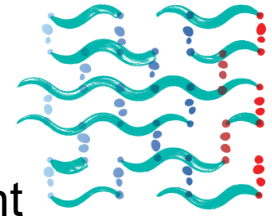
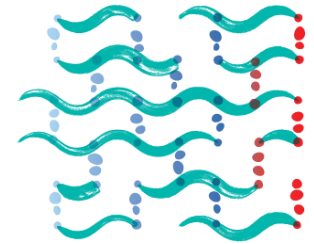


Table de concertation reconnu par le ministère de l'Environnement comme l'organisme responsable de la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau dans le bassin versant de la rivière Yamaska.

Mandat principal: en concertation avec les acteurs de l'eau du bassin versant de la Yamaska, élaborer un plan directeur de l'eau (PDE) du bassin versant, le mettre à jour, le diffuser et suivre sa mise en œuvre en concertation.

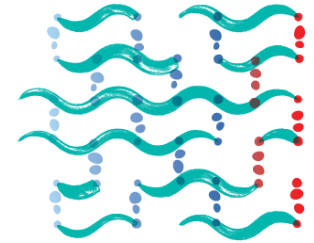


Pourquoi un PDE



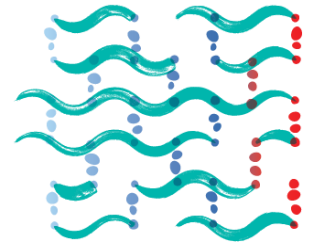
- La *Loi sur l'eau* (Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance des milieux associées) décrit le PDE comme l'élément principal de la *planification pour assurer la conservation de la ressource en eau et des milieux qui lui sont associés* (art.13.3)
- Le plan ainsi élaboré doit être pris en considération par les ministères, les organismes du gouvernement, les communautés métropolitaines, les municipalités et les communautés autochtones représentées par leur conseil de bande dans l'exercice de leurs attributions.

Qu'est-ce qu'un PDE ?



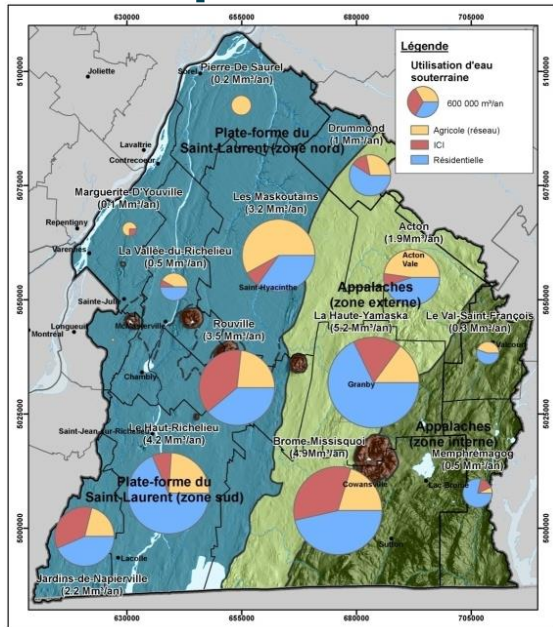
- Un outil de planification de la gestion de l'eau afin de mettre en place une gestion intégrée par bassin versant en concertation avec les acteurs du milieu
 - La gestion intégrée est une gestion qui prend en compte l'ensemble des usages de l'eau pour concilier l'utilisation de l'eau dans un contexte de développement durable
- Un outil participatif, itératif et mis à jour au besoin
- Une référence pour la gestion de l'eau dans chaque zone de gestion intégrée de l'eau au Québec
- Un PDE est réalisé par un organisme de bassin versant, mais surtout par les acteurs de l'eau de ce bassin (municipalités, MRC, comités de bassin, industries)

Qu'est-ce qu'un PDE ?

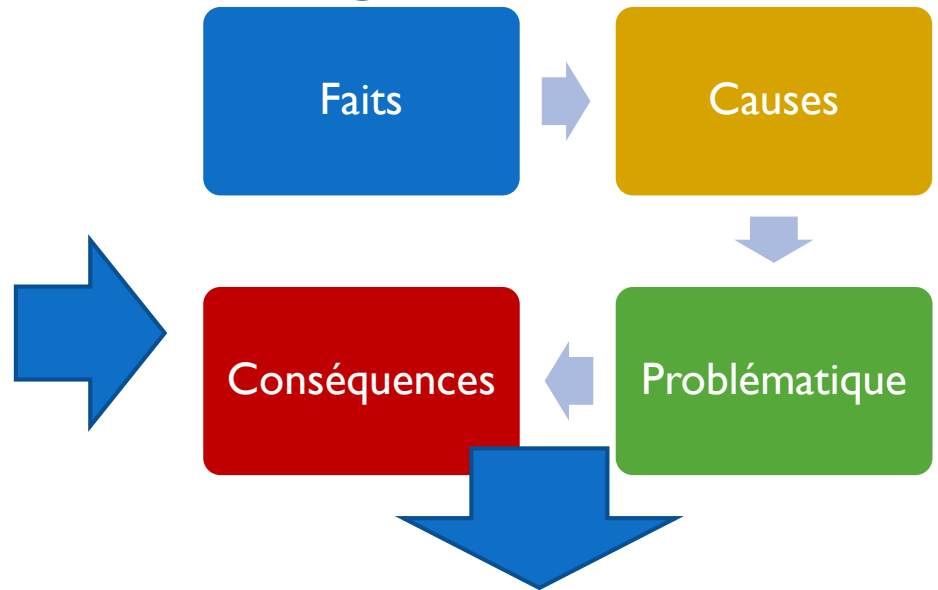


Un PDE se compose essentiellement de trois sections :

1. Un portrait



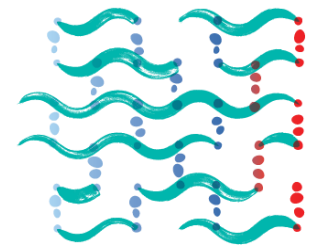
2. Un diagnostic



3. Un plan d'action

Enjeux I	Orientation 1	Objectif 1	Action 1
		Objectif 2	Action 2
			Action 3
	Orientation 2	Objectif 3	Action 4
	Orientation 3	Objectif 4	Action 5

Sur quoi porte un PDE ?



Sécurité



Quantité d'eau



Qualité de l'eau



Appartenance et
gouvernance



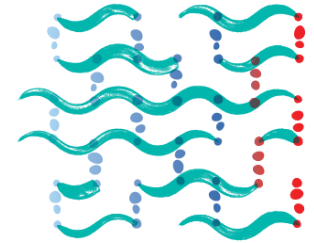
Écosystèmes



Accessibilité



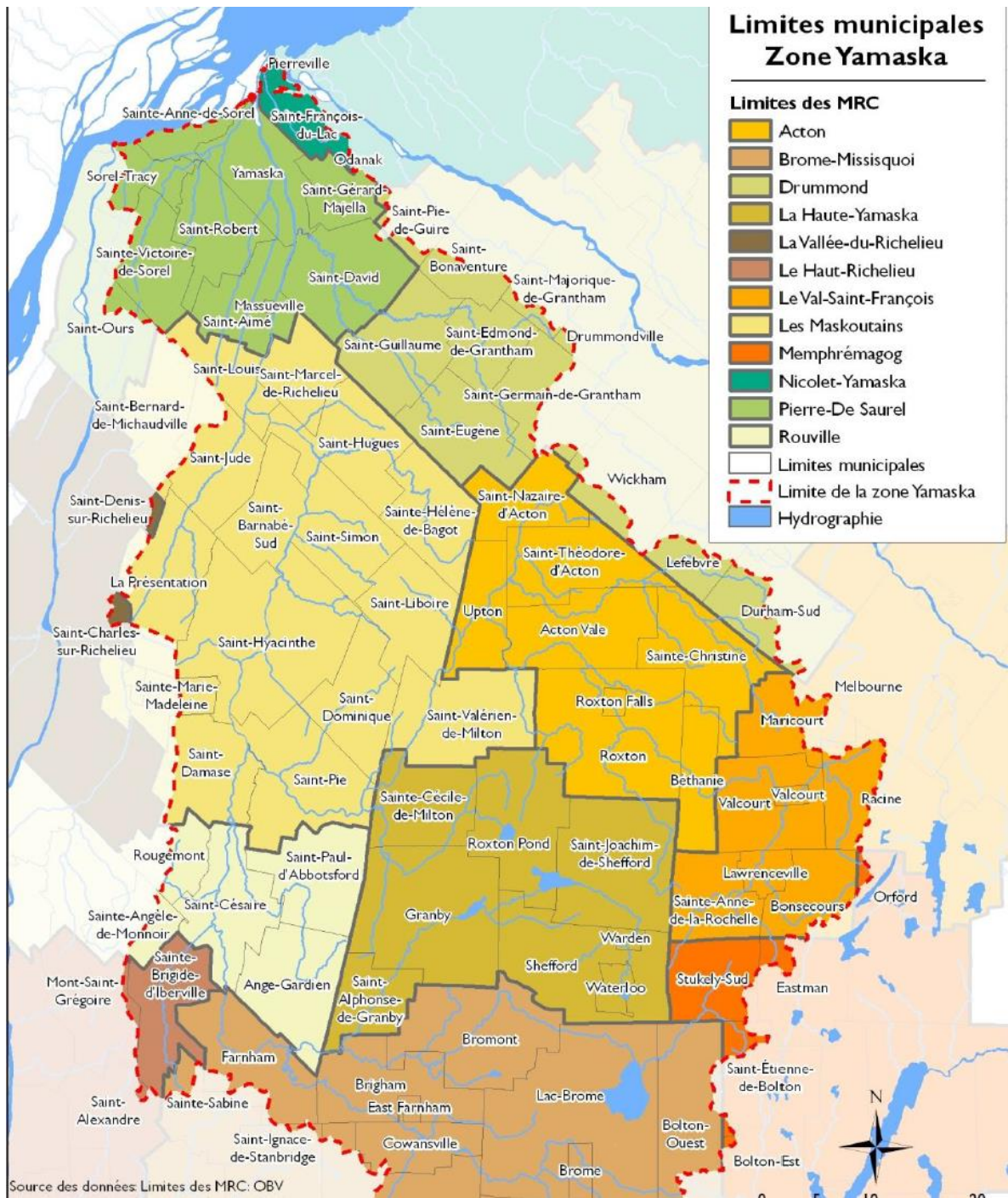
Et l'adaptation aux changements climatiques ?



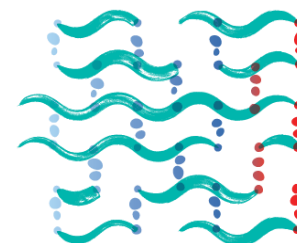
- L'adaptation aux changements climatiques touche plusieurs aspects de la gestion de l'eau :
 - La protection de la ressource en général
 - La protection de l'eau souterraine
 - Les milieux humides et hydriques
 - La conciliation des usages
 - La protection des prises d'eau potables
 - Et plusieurs autres...
- Le PDE aborde l'ensemble de ces sujets

LE BASSIN DE LA YAMASKA

- 3 régions administratives
- 12 MRC
- 91 municipalités
- 1 première nation
- 260 000 personnes
- Des milliers d'agriculteurs
- Des milliers d'industries
-

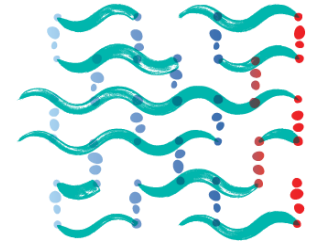


Comment prendre part au processus ?



- Ateliers de réflexions sur différents sujets
- Forum de la Yamaska – le prochain sera en septembre 2019 et portera sur l'élaboration de projets communs
- Processus de concertation sur certains sujets – le prochain sera les objectifs de conservation de la ressource en eau et des milieux associés
- Mettre en œuvre des projets prévus au PDE
- Surtout, l'OBV veut se proposer comme plateforme d'échange, de référence entre le milieu de la recherche et les personnes du milieu (municipalité, agricole, ...)
- Être la ressource centrale entre les meilleures données existantes et les gestionnaires de l'eau qui doivent s'adapter.
- Rendre disponible les données, les analyser et accompagner dans l'adaptation aux CC

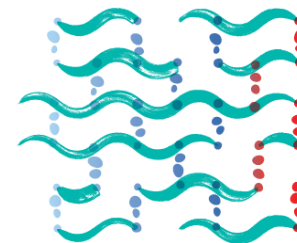
En conclusion



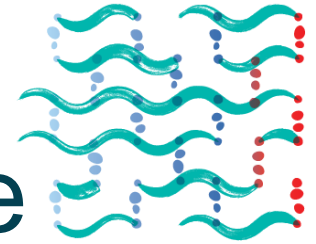
- Le PDE s'adresse aux partenaires de la gestion de l'eau du bassin versant de la Yamaska
- Le PDE se veut un outil pour nous aider à progresser vers une véritable gestion intégrée de la ressource en eau et à concilier de manière durable les usages de la Yamaska
- L'OBV Yamaska tient la plume, mais le PDE vient des partenaires !

Atelier 3

Retour sur les discussions



Merci à notre partenaire de
la première heure dans
l'adaptation aux
changements climatiques!



Et aux autres à venir !




OBV YAMASKA
Organisme de bassin versant de la Yamaska


Fondsvert Québec 

MERCI

**POINT
D'EAU
2019**